COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 20
L'an deux mille vingt-trois, le 11 avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Riscle, régulièrement convoqué par Monsieur Christophe TERRAIN, le 04 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe TERRAIN, Maire.
Présents : BASTROT Philippe, BAUDUZ épouse LACASSIN Morgane, BERGUERIE Jean-Pierre, BERGUERIE Pascal, BOUÉ Marie-France, BUFFALAN Hugo, CASTETS René, CLOT Georges, COOMANS Hélène, COURTADE Claude, DAVEZAC Daniel, DENARD Martine, DESCOUBET Valérie, DUFAU Valérie, FLOGNY Marie-Claire, LAJUS Pierre, LUX Caroline, TERRAIN Christophe, ZAGO Michel.
Absents ou excusés : BABOU Marie, HARTMANN Serge, LESTERLE Jeanne, SARRADE Sophie donne procuration à BUFFALAN Hugo.
Secrétaire de séance : BOUÉ Marie-France.
Julie MARTIN assistait à la réunion.

Madame Sophie SARRADE assiste à la réunion en visioconférence.

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de rajouter 3 éléments à l'ordre du jour :
- La souscription à un emprunt
- Le recrutement des saisonniers de la piscine
- La modification du tableau du personnel pour renforcer l'équipe du secrétariat.

Sans observation des membres du conseil municipal, monsieur le Maire valide le nouvel ordre du jour.

COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 22 février 2023 est approuvé.

Le compte-rendu de la séance du 24 mars 2023 est approuvé.

ARRETES DEPUIS LE PRECEDENTS CONSEIL

NO D ORDRE	feuillet n°	N°	date	objet	nomenclature
AR2023-78	40	4.1-15	27/3/23	Arrêté de prolongation MO Séverine PIERRE du 27 mars au 02 avril	Fonction Publique
AR2023-79	40	4.1-16	29/3/23	AVG rédacteur principal de 2ème classe Julie MARTIN	Fonction Publique
AR2023-80	41	6.1-59	30/3/23	Arrêté circulation COPLAND Chemin du HAGET -travaux FFTH	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-81	41	6.1-60	31/3/23	Arrêté vente au déballage TRADING EL RAFY GOLD - Pont d'Arcole	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-82	42	4.1-17	3/4/23	AR de mise en dispo conservatoire FRUTOS Alexandre dans l'attente de l'avis de la CPAM	Fonction Publique
AR2023-83	42	4.1-18	3/4/23	AR prolongation MO Séverine PIERRE du 03 au 15 avril 2023	Fonction Publique
AR2023-84	43	6.1-61	03/04/23	AR STATIONNEMENT PERMANENT ALLEE DES ARENES	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-85	43	6.1-62	5/4/23	AR STATIONNEMENT DEMENAGEMENT GELEZ MARION RUE Sainte Marie	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-86	44	6.1-63	8/4/23	AR STATIONNEMENT ET CIRCULATION ENSIO SUD	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-87	44	6.1-64	8/4/23	AR AUTORISATION VENTE AU DEBALLAGE SAS LCRO	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE
AR2023-88	45	6.1-65	8/4/23	AR AUTORISATION VENTE AU DEBALLAGE SAS LCRO	LIBERTE PUBLIQUE ET POUVOIR DE POLICE

DECISIONS MUNICIPALES DEPUIS LE PRECEDENTS CONSEIL

N° Ordre	Feuillet	NO	DATE	OBJET	NOMENCLATURE
DM2023-02	28	1.7-02	31/03/2023	Règlement sinistre rond-point de La Parade	Commande publique
DM2023-03	28	1.1-01	04/04/2023	Attribution du lot n°1 du marché "travaux d'aménagement de la place du Foirail et de la rue Lebrère à Riscle"	Commande publique
DM2023-04	29	1.1-02	11/04/2023	Annulation de l'attribution du lot n°1 du marché "travaux d'aménagement de la place du Foirail et de la rue Lebrère à Riscle"	Commande publique

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la Commission « Appel d'Offre » s'est réunie le 23 mars 2023 pour délibérer sur les plis reçus dans le cadre du Marché de travaux d'« Aménagement de la place du foirail et de la rue Lebrère », à l'appui des analyses fournies par le maître d'œuvre, Sol et Cité.

Monsieur le Maire donne lecture du document ci-après qu'il avait précédemment présenté au cours du rendez-vous hebdomadaire avec ses adjoints :

La commission appel d'offre de la commune, régulièrement convoquée, s'est réunie le jeudi 23 mars 2023 à 20h30 afin de délibérer sur les 2 lots du MAPA « Aménagement de la place du Foirail et de la rue Lebrère ».

Le lot n°2 « aménagement paysager » n'a pas été arbitré et amène à une rencontre avec les 2 entreprises pour négociation. De plus, le projet définitif n'ayant jamais été présenté aux élus, une rencontre préalable avec l'architecte paysagiste est indispensable pour une meilleure compréhension du projet.

Le lot n°1 « voirie et réseaux divers » mettait en concurrence 4 entreprises. La commission d'appel d'offre a délibéré avec l'analyse des offres rendue par le maître d'œuvre « Sol et Cité ».
Pour chaque entreprise, le prix des prestations compte pour 40% de la note finale (que 40% pouvons-nous dire). Les 60% restants correspondent au critère technique, lui-même divisé en 5 points. Critère qui a pesé de façon importante dans la note finale.
La commission s'est ralliée à la conclusion arithmétique de l'analyse du maître d'œuvre et, par ce choix, n'a pas retenu l'entreprise la moins bien disante.
Dans la suite de la procédure, la notification d'attribution a été envoyée ce début de semaine aux entreprises non retenues. Cet envoi a fait réagir l'entreprise la moins disante, en provoquant la colère de son gérant. Colère fondée sur le fait qu'il est un acteur local, employeur de main-d'œuvre locale, accompagnateur des structures associatives… il s'agit de la SNAA ACCHINI et de son gérant, Lionel TERRÉ.
Sur ce dossier, la démarche de la commune et de sa commission appel d'offre sont irréprochables, les propos et le chantage du dirigeant de l'entreprise sont intolérables.
Nous pouvons nous interroger sur le travail du cabinet de maîtrise d'œuvre dans la notation et la rédaction habile de la notation des sous-critères de la valeur technique.
N'avons-nous pas nous-même influencé cette analyse par notre réticence à voir, dans le dossier de l'entreprise ACCHINI, un sous-traitant Colas pour lequel nous n'avions pas apprécié la gestion des imprévus dans un dossier précédent ?
Notre propre analyse ne nous a pas permis de déterminer que la Colas, sous-traitant d'ACCHINI, ne s'occuperait que des enrobés qui sont leur spécialité et pas des autres travaux de voirie. La création des trottoirs et des sols serait prise en charge par une filiale de la société ACCHINI

3 options s'offrent à nous :

1- *Le maintien de notre choix et la confirmation du marché à Exedra*
2- *Le retrait de la notification de refus et l'invitation à une nouvelle offre*
3- *L'arrêt du projet*

Monsieur le Maire précise qu'à la suite de la réunion adjoints du vendredi 07 avril, le choix a été fait de préférer l'option n°2 et un courrier de retrait de notification a été déposé sur la plateforme. Ce matin, mardi 11 avril, un courrier de demande de précision des offres a été envoyé aux 4 entreprises qui ont répondu au lot n°1 de l'appel d'offre. Les entreprises ont jusqu'au mercredi 19 avril, 23 heures pour déposer leur complément.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé ce matin :

Monsieur le Directeur,

Je vous invite à nous communiquer une nouvelle offre dans laquelle vous pourrez améliorer les éléments suivants :

- *Le prix ;*
- *La précision du personnel dédié avec les CV ;*
- *La méthodologie du chantier en précisant les points spécifiques suivants :*
    - *Définition des points d'arrêt en lien avec l'étude géotechnique pour validation avec le CD 32 ;*
    - *Les mesures prises pour éviter totalement les interruptions de circulation ;*
    - *Les mesures prises pour limiter les nuisances en milieu urbain en identifiant les particularités du site ;*
    - *Présentation d'un DESC ;*
    - *Présentation d'un phasage détaillé des travaux ;*
    - *Présentation d'un SOGED.*

Nous vous rappelons que les variantes ne sont pas autorisées. Seule la présentation de votre offre peut être améliorée sans en modifier la teneur.

Un délai de huit jours, qui expirera le mercredi 19 avril 2023 à 23h00, vous est accordé. Les réponses seront adressées sous forme dématérialisée sur la plateforme d'achat dédiée.

Monsieur le Maire ajoute que même en engageant une phase de négociations, la menace d'une procédure pour irrégularité ne peut pas être écartée. Un conseil juridique a toutefois indiqué que tant que l'acte d'engagement n'est pas signé, il n'y a pas de contrat.

Monsieur le Maire espère que ce dossier compliqué qui dure depuis plus de 2 ans pourra aboutir avec le dépôt de nouvelles offres et une nouvelle analyse des maîtres d'œuvres.

DELIBERATIONS

1 - VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2023 – ANNULE ET REMPLACE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le vote des taux a déjà fait l'objet d'une délibération au précédent conseil mais il indique qu'avec la phase de progression fiscale qui a été mise en place lors de la fusion avec la commune de Cannet, le taux de TH en vigueur n'est pas de 15,08% mais de 14,92%.

Monsieur le Maire propose la délibération suivante afin de remplacer celle du 27 mars 2023 :

Conformément à l'article 1639 A du CGI, les collectivités locales font connaître aux services fiscaux, par l'intermédiaire des services préfectoraux, les décisions relatives aux taux des impositions directes et produits de fiscalité perçus à leur profit.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après en avoir délibéré à 20 voix pour dont 1 procuration, le conseil municipal décide de fixer les taux de 2023 comme suit, sans mise en place de l'intégration fiscale progressive du taux de TH :

TH : 14.92 %
TFB : 69.20 %
TFPNB : 93.21 %

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

2 – EMPRUNT AVEC LE CREDIT AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE POUR FINANCER LES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA HALLE

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire indique que les travaux de rénovation énergétique de la halle laissent un reste à charge pour la commune de 1 174 507,81€. Afin de régler le solde de l'opération, il propose d'effectuer un emprunt à hauteur de 600 000€ et d'autofinancer 574 507,81€.

En vue de contracter cet emprunt, une consultation a été effectuée auprès de 4 organismes bancaires :

- Le Crédit Agricole d'Aquitaine
- Le Banque Populaire Occitane
- Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
- La Banque Postale

Après analyses des 2 propositions reçues, il propose de retenir l'offre du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne pour un montant de 600 000€ avec une échéance annuelle sur une durée de 15 ans au taux fixe de 4.00%.

Après en avoir délibéré à 20 voix pour dont 1 procuration, le conseil municipal décide :

- De recourir à l'emprunt de 600 000 € sur une durée de 15 ans au taux fixe de 4.00%, échéance annuelle auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne
- D'autoriser monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et tout document se rapportant à cette décision

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a 1 an, la commune a souscrit le même type d'emprunt au taux de 0,95%.

Madame COOMANS Hélène demande où en est exactement le projet de la halle, si des plans sont arrêtés. Monsieur le Maire répond que le dossier regroupe en réalité 2 dossiers distincts : l'extension du bâtiment et sa rénovation énergétique. Les maîtres d'œuvres cherchent, à ce-jour, des solutions pour gagner en énergie par rapport à l'utilisation actuelle de la halle. En sachant que la halle est très peu utilisée, la preuve du gain d'énergie semble difficile à obtenir. Les maîtres d'œuvres proposent de ne pas toucher aux huisseries et aux murs mais de refaire l'intégralité des plafonds en remplaçant les films chauffant existants par des cassettes chauffantes. Une double isolation sous toiture et un flocage de la charpente métallique sont prévus pour également répondre aux normes incendie. En extension intérieure, seules des loges et 2 WC sont prévus côté ouest. La partie traiteur/cuisine sera étudiée dans un second temps, tout comme la création de nouveaux sanitaires. A ce-jour, seule la partie thermique est étudiée.

Monsieur BASTROT Philippe informe l'assemblée que pour ne pas perdre les subventions qui nous ont été allouées pour les travaux de réhabilitation de la halle, le problème thermique doit impérativement être résolu avant la fin de l'année.

Madame COOMANS Hélène demande si les subventions dépendent du gain d'énergie. Monsieur le Maire confirme et ajoute que les maîtres d'œuvres doivent fournir les résultats de leur étude prochainement.

Madame COOMANS Hélène demande si l'isolation des charpentes fait partie du dossier extension ou du dossier aménagement extérieur. Monsieur le Maire répond que la charpente fait partie de la protection incendie du bâtiment, une mise aux normes imposée en amont de tout travaux.

Monsieur BASTROT Philippe explique que pour avoir un R de minimum 7 qui correspond à une isolation qui répondrait au critère d'une amélioration de 30% d'économie d'énergie sur le bâtiment, il faut revoir l'isolation en changeant les plaques du plafond avec 14cm d'isolant au-dessus. Il faudra aussi prévoir un vide de 20-25cm pour permettre de faire passer les gaines et un grillage suspendu à la charpente qui sera floqué afin de faire une double isolation. Ceci permettra de répondre aux normes incendie et d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment.

Monsieur le Maire complète l'explication de Monsieur BASTROT Philippe en indiquant qu'il faut également prévoir l'installation d'un système de renouvellement de l'air malgré le volume du bâtiment. Les maîtres d'œuvres étudient la faisabilité de l'installation d'un système avec capteur de CO^2 qui déclencherait le renouvellement de l'air au besoin.

Monsieur ZAGO Michel demande si les éverites seront floquées directement. Monsieur le Maire lui indique que charpente et éverites seront isolées du plafond par un film qui permettra de recevoir le flocage ignifugé.

Monsieur BUFFALAN Hugo s'inquiète du poids de l'isolation prévue. Monsieur le Maire le rassure en précisant que les maîtres d'œuvres le calculent à chaque étape.

Monsieur BUFFALAN Hugo demande si le toit sera révisé également. Monsieur le Maire informe alors l'assemblée que le toit ne sera pas revu mais qu'il sera intégralement nettoyé. Seuls les chenaux seront réparés ou remplacés.

Monsieur le Maire rappelle que ces éléments de mise aux normes sont l'objet d'une première tranche de travaux qui sont programmés pour les mois à venir afin de conserver les aides accordées par la Région. Si la première tranche n'aboutit pas dans les temps, la commune devra rembourser les avances perçues.

Monsieur BUFFALAN Hugo demande si cette réfection permettra de réparer les fuites hors chenaux, au milieu de la salle. Monsieur le Maire répond que le devis prévoit le nettoyage de la toiture.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour répondre aux exigences de l'Architecte des Bâtiments de France, il a été demandé aux maîtres d'œuvres de prévoir un local de stockage qui viendrait équilibrer le bâtiment parallèlement à son extension pour création d'une salle traiteur.

Monsieur le Maire regrette la complexité technique qui empêche la création de WC supplémentaires et émet l'hypothèse qu'il pourrait être envisagé la création de sanitaires sur l'emplacement de la maison Carrecabe.

Monsieur ZAGO Michel demande si les toilettes ajoutées côté ouest seront intérieures ou extérieures, il lui est répondu qu'elles sont ajoutées à l'intérieur et répondent à un besoin qui va de pair avec la création de loges.

Monsieur le Maire conclut en rappelant que le projet de la halle est financièrement conséquent d'où la nécessité de souscrire l'emprunt comme délibéré précédemment.

3 - DEFINITION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DU FOND DE CONCOURS DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE ARMAGNAC ADOUR (CISAA)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblé qu'en 2022, la commune a versé un fond de concours à la CCAA pour accompagner le CISAA dont le montant était calculé par rapport au nombre d'habitant de chaque commune membre.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Service de Gestion Comptable de Mirande demande à la commune d'amortir ce fond de concours. Il précise qu'il est possible de prévoir un amortissement de la totalité de la somme sur 1 an afin de ne pas s'en embarrasser pour les années à venir et propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, lors de la séance du 16 décembre 2022, le conseil municipal a délibéré en faveur de l'octroi d'une aide au financement du CISAA par le versement d'un fond de concours de 10 650,32€ à la Communauté de Communes Armagnac Adour.

Il convient aujourd'hui d'amortir ce fond de concours.

Il est proposé au Conseil Municipal d'amortir cette dépense sur un an et de prévoir les crédits au 28041512 (amortissement des subventions d'équipement versées) et au 681 (dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions) à hauteur de 10 650,32€ en 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 20 voix pour dont 1 procuration, décide :
- d'amortir l'immobilisation comme proposé
- d'autoriser monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires et à signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

4 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET COMMUNAL

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de commencer par une présentation des attributions de subventions aux associations. Il précise que la commission finances a décidé de répondre favorablement à certaines augmentations eu égard à la conjoncture actuelle, même si ce n'est pas dans leur intégralité, et présente le tableau suivant :

Catégorie	Nom de la structure	Demande d'attribution 2020	Attribution 2020	Demande d'attribution 2021	Attribution 2021	Demande d'attribution 2022	Attribution 2022	Demande d'attribution 2023	Attribution 2023	OBSERVATIONS
SOCIAL / SECOURS	A.D.M.R		350 €							
SOCIAL / SECOURS	ADPC - ANTENNE DE RISCLE - PROTECTION CIVILE 32	550 €	500 €	800	800	800	800	1100	1000	achat d'un DSA
CULTURE / LOISIRS	AMICALE D'ARTS PLASTIQUE	200 €	100 €	100	100	400	100	300	200	journée de stage et acquisition de matériel
SOCIAL / SECOURS	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	4 500 €	4 000 €	4500	4500	4500	4500	4500	4500	
SPORT	AMICALE DES SUPPORTERS DE LA JSR	300 €	200 €			250	200			
SANTE	APSAG	300 €	200 €	200	200	200	200	150	150	
EDUCATION	ASS. AUTONOMES PARENTS D'ELEVES	150 €	100 €	100	100			100	100	
EDUCATION	Association Sportive et Culturelle du LPA	1 000 €	300 €							
ENVIRONNEMENT	ASS DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRE DE RISCLE	1 000 €				1000				
SPORT	BASKET CLUB FEMININ	2 500 €	2 700 €	2700	2700	5500	5500	2700	3200	
SPORT	BOULE AMICALE RISCLOISE	500 €	300 €	500	300	500	300	500	350	
CULTURE / LOISIRS	CERCLE D'ECHECS RISCLOIS	1 000 €	400 €	500	400	500	400	700	400	
CULTURE / LOISIRS	CHORALE CRESCENDO	250 €	200 €	200	200	200	200	200	200	
CULTURE / LOISIRS	CLUB ALPHA	300 €	300 €			300	300	400	350	ajout de lots pour le tournoi pour intéresser plus de participants
CULTURE / LOISIRS	CLUB TAURIN	1 700 €	500 €	700	500	1000	500	500	1500	
SPORT	COLLEGE - UNSS	500 €	300 €	500	300	300	300	500	450	acquisition de matériel (VTT)
ECONOMIE	COMITE DE FORE DE RISCLE	1 000 €	1 000 €	0		1000	1000	1000	1000	
ANCIENS COMBATTANTS	COMITE GERSOIS DE LA MEMOIRE DES ANCIENS COMBATTANTS	200 €		200		0				
CULTURE / LOISIRS	COMITE DE JUMELAGE									
FESTIVITES	COMITE DES FETES DE CANNET	1 000 €	200 €	1000	200	1000	1000	1000	1000	
FESTIVITES	COMITE DES FETES DE LA MENOUE	200 €	- €							
FESTIVITES	COMITE DES FETES DE RISCLE	5 000 €	1 000 €	500	500			7150	7000	5000€ 2023 + 2500€ 2022 non perçus
SPORT	CYCLO CLUB MADRANAIS	350 €	350 €	350	350	350	350	350	350	
EDUCATION	COOPERATIVE SCOLAIRE COLLEGE	1 000 €	1 000 €	1000	1000	1000	1000	1000	1000	
CULTURE / LOISIRS	ECHOS DE L'ADOUR	4 000 €	3 500 €	4500	3500	4500	3500	5500	4500	remise en état bains douches
CULTURE / LOISIRS	FESTIVIRES	1 000 €								
ANCIENS COMBATTANTS	FNACA ST GERME LELIN RISCLE						150		150	Gerbes
SPORT	FOOTBALL CLUB RISCLOIS	3 000 €	3 000 €	4000	3000	4000	3000	3500	3500	acquisition d'un container
SPORT	FOUS DU VOLANT	200 €	100 €	100	100	100	100	100	100	
FESTIVITES	FOYER DES JEUNES ET D'EDUCATION POPULAIRE	1 700 €	800 €	1500	800	800	800	1700	1000	rénovation local
SPORT	GYM PLUS	600 €	600 €	600	600	1000	600	1000	1000	
CULTURE / LOISIRS	ITALIADOUR	150 €	150 €							
SPORT	J.S.R. RUGBY	9 000 €	6 800 €	9000	6800	9000	6800	9000	6000	
SPORT	J.S.R. RUGBY URBER									
SPORT	JUDO CLUB RISCLOIS	1 500 €	1 000 €	2000	1000	1200	1200			
TOURISME	OALTAA									
SOCIAL / SECOURS	L'ARC EN CIEL	400 €	300 €	400	300	400	300	400	450	
SPORT	LES GARS LAIDS DE L'ADOUR	1 000 €	- €							
SPORT	LES RAYONS DE LA VALLEE	200 €	200 €	200	200	200	200	200	200	
CULTURE / LOISIRS	LOS ANCIANS DEL LIOEU DE RISCLE									
SOCIAL / SECOURS	LES RESTAURANTS DU COEUR									
CULTURE / LOISIRS	LOUS ESBERITS DE L'ADOU	300 €	300 €							
ENVIRONNEMENT	MOULINET RISCLOIS		- €	200	200	200	200	200	200	
ENVIRONNEMENT	PIERRE ET TERRE	500 €	200 €	500	200	500	200	500	200	
CULTURE / LOISIRS	PIXADOUR	100 €	100 €	100	100	100	100	100	100	
SPORT	PLANET DANSE									
CULTURE / LOISIRS	PLUS-K-DAN-C									
	REMUE MENINGES DU VAL D'ADOUR							300	200	Découverte de Risclé et son histoire
ECONOMIE	RISCLEVOLUTION - COMMERCANTS					2000	1200	1500	1500	
ENVIRONNEMENT	SAINT-HUBERT RISCLOISE	1 000 €	600 €	800	600	800	800	800	800	
SOCIAL / SECOURS	SECOURS CATHOLIQUE									
SPORT	SALSA CAMPO						500	1000	700	développer les événements organisés par l'asso
SPORT	SKI CLUB RISCLOIS	1 500 €	500 €	1900	500	4500	500		500	
ENVIRONNEMENT	SOCIETE DE CHASSE DE DIANE (CANNET)	200 €	200 €	200	200		200	200	200	
SOCIAL / SECOURS	SOL'ADOUR	350 €	300 €	350	300	350	300	500	400	acquisition d'équipements supplémentaires
CULTURE / LOISIRS	SPIRALE									
CULTURE / LOISIRS	SWING MANOUCHE 32									
SPORT	USP SOLEIL LEVANT									
	SWING MANOUCHE 32									
CULTURE / LOISIRS	TENDDO RISCLOIS	4 500 €	500 €	4500	500	4500	3000	4000	3500	
SPORT	TENNIS CLUB RISCLOIS	9 268 €	800 €	3250	800	3250	800	500	900	
SPORT	VOLLEY CLUB									En sommeil
EDUCATION	UNESCO					1000	500			

Sans observations formulées par l'assemblée, monsieur le Maire poursuit par la présentation de la section fonctionnement du budget primitif en donnant lecture du tableau ci-après :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu	Colonne1
011 - Charges à caractère général	959 618.00	43.02%
012- Charges de personnel	845 370.00	37.90%
014 - Atténuations de produits	4 175.00	0.19%
65 - Autres charges de gestion courante	339 135.61	15.20%
66 - Charges financières	72 200.00	3.24%
67 - Charges spécifiques	8 700.00	0.39%
68 - Dotations aux provisions	1 500.00	0.07%
023- Virement à la section d'investissement	1 689 998.79	
042 - Opérations d'ordre entre sections	53 155.00	
TOTAL	3 973 852.40	99.54%

RECETTES	Prévu	Colonne1
70 - Produits des services	53 600.00	2.41%
73 - Impôts et taxes	1 134 111.00	51.06%
74 - Dotations, subventions	507 527.00	22.85%
75 - Autres produits de gestion courante	519 792.00	23.40%
013 - Atténuations de charges	6 000.00	0.27%
042 - Opérations d'ordre entre sections	53 155.00	
002 - résultat de fonctionnement reporté	1 699 667.40	
TOTAL	3 973 852.40	100.00%

Sans observations formulées par l'assemblée, monsieur le Maire présente les dépenses de la section investissement du budget primitif en donnant lecture des tableaux ci-après :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu
20 - Immobilisations incorporelles	304 312.45
21 - Immobilisations corporelles	1 204 576.02
23 - Immobilisations en cours	3 310 000.00
16 - Emprunts + caution	207 748.00
040 - Opérations d'ordre	53 155.00
041 - Intégration frais d'étude	167 353.82
001 - Solde d'exécution section investissement reporté	
TOTAL	5 247 145.29

RECETTES	Prévu
13 - Subventions d'investissement	1 961 402.04
10 - Dotations	147 000.00
1068 - excédent de fonctionnement	
16- Emprunt + Caution	600 930.00
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 689 998.79
024 - Produit de cession	150.00
040 - Opérations d'ordre	53 155.00
041 - Intégration frais d'études	167 353.82
001 - solde d'exécution 2022	627 155.64
TOTAL	5 247 145.29

INVESTISSEMENT 2023								
PREVISIONS BP 2022	RAR 2022	BP	TOTAL BP + RAR	réalisé	engagé	solde	SUBVENTIONS	RESTE A CHARGE
SOLDE INVESTIST REPORTE			- €					
TOTAL 001		- €	- €		- €	- €		
INTEGRATION FRAIS ETUDE		167 353.82 €	167 353.82 €			167 353.82 €		
TOTAL 041		167 353.82 €	167 353.82 €	- €		167 353.82 €		
NEUTRALISATIONS AMORTISSEMENTS		53 155.00 €	53 155.00 €			53 155.00 €		
TOTAL 040		53 155.00 €	53 155.00 €	- €	- €	53 155.00 €		
CAPITAL EMPRUNTS		206 818.00 €	206 818.00 €	86 472.54 €		120 345.46 €		
TOTAL 1641		206 818.00 €	206 818.00 €	86 472.54 €	- €	120 345.46 €		
RESTITUTION CAUTION		930.00 €	930.00 €			930.00 €		
TOTAL 165		930.00 €	930.00 €	- €	- €	930.00 €		
MO PLACE DU FOIRAIL		69 636.85 €	69 636.85 €			69 636.85 €		69 636.85 €
MO REQUALIFICATION DE LA HALLE	75 378.60 €		75 378.60 €	3 225.60 €		72 153.00 €		75 378.60 €
MO AMENAGEMENT HALLE ET ABORDS		47 147.00 €	47 147.00 €					47 147.00 €
MO HABITAT INCLUSIF		50 000.00 €	50 000.00 €					50 000.00 €
MO MISE AUX NORMES PMR BAT COMMUNAUX		22 000.00 €	22 000.00 €	3 355.00 €				
DIAGNOSTICS AVANT TRAVAUX		2 650.00 €	2 650.00 €	2 650.00 €				
FRAIS D INSERTION (foirail, piscine et habitat)		2 500.00 €	2 500.00 €	1 538.00 €		962.00 €		
TOTAL 203	75 378.60	193 933.85 €	269 312.45 €	10 768.60 €		258 543.85 €		242 162.45 €
FOND DE CONCOURS TRAVAUX ROUTE DU BOIS		35 000.00 €	35 000.00 €					
TOTAL 204		35 000.00 €	35 000.00 €	0.00				
ACHAT DE TERRAINS		5 000.00 €	5 000.00 €			5 000.00 €		
TOTAL 2111	0.00	5 000.00 €	5 000.00 €	- €	- €	5 000.00 €		
ACQUISITION BATIS (HARAS)		45 000.00 €	45 000.00 €			45 000.00 €		
TOTAL 2115	0.00	45 000.00 €	45 000.00 €	- €	- €	45 000.00 €		
REPRISE DE CONCESSION	20 021.34 €	- €	20 021.34 €	15 023.32 €		4 998.02 €		
TOTAL 2116	20 021.34	- €	20 021.34 €	15 023.32 €	- €	4 998.02 €		
MISE EN CONFORMITE ELECTRICITE CLOCHES		7 175.00 €	7 175.00 €			7 175.00 €		
TRAVAUX PISCINE	142 921.25	42 900.00 €	185 821.25 €	59 407.46 €		126 413.79 €		
AMENAGEMENT ACCUEIL MAIRIE		1 400.00 €	1 400.00 €					
TOTAL 2131	142 921.25	51 475.00 €	194 396.25 €	59 407.46 €	- €	134 988.79 €		
TRAVAUX HABITAT INCLUSIF		750 000.00 €	750 000.00 €				520 929.75 €	229 070.25 €
BAINS DOUCHES	31 702.30 €	4 500.00 €	36 202.30 €	30 399.89 €		5 802.41 €	24 780.40 €	11 421.90 €
CITY STADE		112 000.00 €	112 000.00 €				5 500.00 €	106 500.00 €
TOTAL 2138	31 702.30	866 500.00 €	898 202.30 €	30 399.89 €	- €	867 802.41 €	551 210.15 €	346 992.15 €
MIROIRS DE VOIRIE		900.00 €	900.00 €	867.02 €		32.98 €		
TOTAL 2157	0.00	900.00 €	900.00 €	867.02 €	- €	32.98 €		
ORDINATEUR		600.00 €	600.00 €			600.00 €		
TOTAL 2183		600.00 €	600.00 €	- €				
SIEGE BUREAU CNI		701.00 €	701.00 €					
TABLES SALLE DU CONSEIL		5 000.00 €	5 000.00 €					
AMEUBLEMENT CABINET MEDICAL		10 000.00 €	10 000.00 €					
TOTAL 2184		15 701.00 €	15 701.00 €		- €	15 701.00 €		
ROND POINT "CARREFOUR"	10 919.71 €		10 919.71 €	8 685.45 €		2 234.26 €		
SOUFFLEUR		900.00 €	900.00 €					
PERFORATEUR BATIMENT		500.00 €	500.00 €					
POUBELLES CENTRE VILLE		2 500.00 €	2 500.00 €					
ASPIRATEUR MEDIATHEQUE		500.00 €	500.00 €					
MOBILIER URBAIN		7 935.42 €	7 935.42 €					
STORE SALLE OMNISPORTS		1 500.00 €	1 500.00 €					
TOTAL 2188	10 919.71	13 835.42 €	24 755.13 €	8 685.45 €	- €	16 069.68 €		
AMENAGEMENT HALLE ET ABORDS		850 000.00 €	850 000.00 €				635 492.19 €	1 174 507.81 €
RENOVATION DE LA HALLE		960 000.00 €	960 000.00 €	4 543.80 €				
AMENAGEMENT FOIRAIL RUE LEBRERE		1 500 000.00 €	1 500 000.00 €			1 500 000.00 €	738 699.70 €	761 300.30 €
TOTAL 231	0.00	3 310 000.00 €	3 310 000.00 €	4 543.80 €	- €	1 500 000.00 €	1 374 191.89 €	1 935 808.11 €
TOTAL INVESTISSEMENT	280 943.20	4 966 202.09	5 247 145.29	216 168.08	0.00	3 189 921.01	1 925 402.04	2 524 962.71

Madame LACASSIN Morgane demande si les travaux d'aménagement de la place du foirail et de la rue Lebrère prévoient la création d'un rond-point en bas du collège. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que le marché prévoit la création du rond-point, l'aménagement des 2 rues et de la place, l'aménagement paysager, la création des arrêts de bus place du foirail et rue des Pyrénées et l'aménagement du carrefour rue des acacias/rue des Pyrénées. Monsieur le Maire ajoute que la réfection du parvis des pompiers, qui était une option, rentre dans le budget fixé.

Monsieur le Maire rappelle que les offres déposées étaient moins coûteuses que l'estimation fournie par les maîtres d'œuvres.

Madame COOMANS Hélène remarque que les lignes budgétaires destinées aux maîtrises d'œuvres sont importantes et qu'il est inquiétant de ne pas pouvoir leur faire pleinement confiance à ce prix-là. En prenant exemple sur le marché en cours, les membres de la commission appel d'offre n'ont pas les compétences adéquates pour analyser des offres, une entreprise est mandatée pour ces conseils là et on ne peut pas leur faire confiance. Madame COOMANS Hélène dit être choquée par le fait que la responsabilité incombe aux élus sur des choses que la commune paye et commande à des personnes censées être compétentes mais qui sont pourtant remises en doute aujourd'hui en raison d'un potentiel soucis de neutralité.

Monsieur le Maire rappelle que malgré les soucis rencontrés sur les dossiers de travaux, il appartient à l'assemblée, ce soir, de voter un budget et il demande à Madame FLOGNY Marie-Claire d'exposer son point de vue sur la situation financière qui serait celle de la commune si les tableaux budgétaires étaient votés comme ils viennent d'être présentés.

Madame FLOGNY Marie-Claire présente le Powerpoint suivant :

FINANCEMENT

- Trésorerie à ce jour : 2 638 195,89 €

Capital des emprunts restants dus : ..... - 2 393 558,59 €

Solde de trésorerie : ..... = 244 637,30€

soit 57 jours (117 jours au 31/12/2022)

- Trésorerie à ce jour : ***2 638 195,89 €***

Besoin en fonctionnement pour 1 trimestre : .....400 000 €

Investissements 2023 à financer : .....5 026 636,47 €

Besoin brut en trésorerie : ..... ***- 5 426 636,47 €***

Manque en trésorerie : .....**2.788 440,58 €**

Couverture en subventions : ..... - 1 961 402,04 €

Manque net en trésorerie : ..... = **827 038,54 €**

Emprunt 2023 : ..... - 600 000 €

Trésorerie déficitaire au 31/12/2023 : ..... 227 038,54 €

Pour rappel :

Report excédentaire au 31/12/2022 : 1 699 667,40 €

Utilisation de l'excédent pour investissements 2023 : 1 689 998,79 €

Solde excédentaire restant à utiliser pour la fin de mandature : 9 448,61 €

Madame COOMANS Hélène demande à Madame FLOGNY Marie-Claire de confirmer que le solde excédentaire de 9 448,61€ est lié au 57 jours de fonctionnement. Madame FLOGNY Marie-Claire explique que le solde excédentaire du budget de fonctionnement est permis par le montant des réserves qui sont intégrées au budget tous les ans à hauteur d'environ 300 000 €.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur la suppression de lignes budgétaires en section d'investissement ou sur le maintien de l'intégralité de ces lignes en s'obligeant à prioriser les projets tout au long de l'année fonction de leur importance ou encore des subventions obtenues.

Monsieur CASTETS René, Maire délégué, demande si les 2 lignes de la halle sont réellement nécessaires. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il répond aux questions des architectes depuis des semaines afin qu'ils puissent avancer sur le dossier et qu'il commence à avoir des réponses mais qu'il n'a toujours pas pu avoir de plan ou de chiffrage définitif et qu'il est donc préférable d'envisager les travaux de la halle en plusieurs tranches. Monsieur le Maire pense qu'il est possible de maintenir les 2 lignes sur le budget puisqu'elles sont associées à des octrois de subvention mais il précise aussi qu'il faudra tout de même attendre des financements extérieurs complémentaires pour se permettre de conserver toutes les ambitions de départ. Monsieur le Maire dit que, comme pour le projet du foirail, il faudra attendre la parution des appels d'offres pour avoir une réelle idée du coût de l'opération, dans 3 semaines à 1 mois.

Madame COOMANS Hélène dit être un peu perdue dans le sens où le dossier était à l'origine un dossier de réaménagement intérieur et d'extension et qu'il est aujourd'hui question d'isolation sans remaniement du toit avec les inquiétudes formulées par monsieur BUFFALAN Hugo ; Madame COOMANS Hélène demande s'il est judicieux de poursuivre ce projet au vu de ces éléments.

Monsieur BASTROT Philippe précise que c'est en avançant dans le projet que les problèmes d'isolation et de normes incendie sont apparus

Madame FLOGNY Marie-Claire rappelle qu'au départ il était question de programmer les abords dans un second temps voire sur un autre mandat, ce qui soulageait considérablement les investissements envisagés.

Monsieur le Maire explique que désormais les 2 dossiers se confondent car, dans l'espoir de prétendre à de nouvelles subventions, la commune a déposé un dossier d'aménagement des abords en pensant également aménagement d'une salle traiteur. Il ajoute qu'avec l'inflation

des coûts sur l'ensemble du dossier, y compris énergétique, les montants avec lesquels les subventions de départ ont été demandées ne correspondent plus du tout aux estimations actuelles.

Monsieur BASTROT Philippe remarque qu'il s'agit là aussi d'un problème d'expertise réalisée par les maîtres d'œuvres au départ qui n'a pas tenu compte des nécessités de mise aux normes.

Madame COOMANS Hélène s'inquiète des doutes émis sur les objectifs du cabinet de maîtrise d'œuvre, et dit qu'il ne faudrait pas que les travaux d'isolation soient mal pensés et qu'il faille tout refaire dans 5 ans comme cela a été le cas pour la mandature précédente qui a ordonné la réfection des peintures sans régler le nerf du problème.

Monsieur le Maire reprend en indiquant que les propositions des maîtres d'œuvres, qu'il espère voir rapidement, seront mises en parallèle avec les subventions obtenues afin de savoir exactement quels travaux pourront être réalisés et dans quelle tranche, quel ordre chronologique.

Madame FLOGNY Marie-Claire demande s'il n'est pas possible de borner tout de suite le projet de la halle à une enveloppe à ne pas dépasser. Monsieur le Maire répond qu'il ne peut pas répondre dans l'immédiat sans aucune évaluation portée à sa connaissance.

Madame COOMANS Hélène constate de nouveau qu'en votant le budget proposé, la commune n'a plus que 57 jours de fonctionnement d'avance. Monsieur le Maire confirme en précisant toutefois que, dans l'hypothèse présentée par Madame FLOGNY Marie-Claire, les emprunts sont remboursés à 100% au cours de l'exercice et les projets sont réalisés dans leur intégralité. Monsieur le Maire ajoute qu'il faut également considérer que certaines subventions annoncées mais non notifiées n'ont pas pu être inscrites en recettes et que la situation financière en sera bonifiée au cours de l'exercice.

Monsieur le Maire précise que pour le moment, le projet de la halle se limite à la rénovation thermique du bâtiment. Il ajoute que si la commune trouve les accompagnements nécessaires, alors les travaux d'extension pourront être engagés mais que ça ne devra pas aller plus loin pour l'heure.

Monsieur ZAGO Michel souhaite que monsieur le Maire lui confirme que la rénovation énergétique du bâtiment le mettra réellement hors d'eau. Monsieur le Maire lui confirme.
Monsieur ZAGO Michel demande alors si le coût d'une réfection intégrale du bâtiment a déjà pu être estimé. Monsieur le Maire répond que non.

Monsieur BUFFALAN Hugo constate que les risclois ne se rendrons pas compte de l'investissement que le projet représente, qu'ils ne verront que le toit et les alentours sans percevoir qu'elle a été améliorée pour 1,2 millions d'euros et que ça pourrait susciter quelques mécontentements et incompréhensions de leur part et surtout avec l'absence de cuisines censées la rendre plus fonctionnelle.

Monsieur le Maire précise que le cahier des charges est rédigé de sorte à ne pas reproduire les erreurs précédentes en matière de rénovation.

Madame FLOGNY Marie-Claire espère que les subventions tomberont régulièrement pour ne pas avoir de problème de trésorerie amplifié et ne pas avoir à faire un emprunt de trésorerie. Monsieur le Maire la rassure et lui indique que les versements de subventions semblent plus réguliers maintenant qu'il y a moins de financements européens.

Madame DESCOUBET Valérie demande confirmation sur le fait que si les travaux des abords et de l'extension ne voient pas le jour, la commune aura un excédent budgétaire de 850 000€ pour le prochain exercice qui permettra de reprendre le projet plus tard. Madame FLOGNY Marie-Claire lui répond que le problème du peu de financement alloué sera le même l'année prochaine.

Madame DUFAU Valérie trouve dommage que les commissions communales ne soient pas sollicitées plus régulièrement. Elle estime que c'était à la commission « travaux » de se réunir

et d'étudier le dossier en profondeur. Monsieur BASTROT Philippe explique que les informations leur sont communiquées au compte-goutte et qu'ils doivent être réactifs et répondre directement aux questions des maîtres d'œuvres afin d'espérer voir enfin le dossier avancer.

Monsieur le Maire promet de réunir l'assemblée aussitôt que les architectes lui remettront des plans et une estimation réelle des travaux afin de pouvoir les leur présenter.

Monsieur le Maire met fin au débat et demande à l'assemblée quelle position ils souhaitent adopter : l'abandon d'une ligne de la halle à hauteur de 850 000€ ou son maintien et le vote du budget proposé en amont avec obligation de délibérer sur chaque potentiel ajout au projet initial de rénovation thermique.

L'assemblée s'inquiète du montant investit pour ne peut être jamais voir apparaitre de coin traiteur.

Monsieur le Maire propose de supprimer la ligne de 850 000 € en dépenses d'investissement et présente la délibération suivante :

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur TERRAIN Christophe vote le budget primitif de l'exercice 2023 pour le budget communal et prévoit la répartition des crédits suivante :

Fonctionnement

Dépenses : Budgétisé : 3 973 852,40 €

011 - Charges à caractère général : 1 609 618 €

012 – Charges de personnel : 945 370 €

014 – Atténuation de produits : 4 175 €

65 – Autres charges de gestion courante : 439 135,61 €

66 – Charges financières : 72 200 €

67 – Charges exceptionnelles : 8 700 €

68 – Dotation aux provisions : 1 500 €

042 – Opérations d'ordre entre sections : 53 155 €

Virement de section : 839 998,79 €

Recettes : Budgétisé : 3 973 852,40 €

70 – Produits prestations services : 53 600€

73 – Impôts et taxes : 1 134 111 €

74 – Dotations, subventions : 507 527 €

75 – Autres produits de gestion courante : 519 792 €

013 – Atténuations de charges : 6 000 €

042 – Opérations d'ordre entre sections : 53 155 €

002 – Résultat de fonctionnement reporté : 1 699 667,40 €

Investissement

Dépenses : Budgétisé : 4 397 145,29 €

23 – Immobilisations en cours : 2 460 000 €

20 – Immobilisations incorporelles : 304 312,45 €

21 – Immobilisations corporelles : 1 204 576,02 €

16 – Emprunts : 207 748 €

040 – Opérations d'ordre entre sections : 53 155 €

041 – Intégration des frais d'études : 167 353,82 €

Recettes : Budgétisé : 4 397 145,29 €

10 – Dotations : 147 000 €

13 – Subvention d'investissement : 1 961 402,04 €

16 – Emprunt : 600 930 €

024 – Produit de cession : 150 €

040 – Opérations d'ordre entre sections : 53 155 €

041 – Intégration des frais d'études : 167 353,82 €

001 – Solde d'exécution : 627 155,64 €

Virement de section : 839 998,79 €

Lors du vote, Madame COOMANS Hélène s'abstient et le présent budget est délibéré à 19 voix pour, dont 1 procuration et 1 abstention.

5 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente les tableaux suivants :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu
011 - Charges à caractère général	374 497.31 €
012- Charges de personnel	25 000 €
014 - Atténuations de produits	20 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	170 500.00 €
66 - Charges financières	15 525.35 €
67 - Charges exceptionnelles	12 000.00 €
68 - Dotations aux provisions	39 500.00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	72 940.87 €
021 - Virement de section	0 €
TOTAL	729 963.53 €

RECETTES	Prévu
70 - Produits prestations services	185 982.00 €
74 - Dotations, subventions	5 000.00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	27 533 €
002 - résultat de fonctionnement reporté	511 448.53 €
TOTAL	729 963.53 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu
23 - Immobilisations en cours	100 000.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	50 000 €
21 - Immobilisations corporelles	113 240.79 €
16 - Emprunts	28 086 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	27 533 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €
TOTAL	318 859.79 €

RECETTES	Prévu
10 - FCTVA	500.00 €
13 - Subvention d'investissement	85 269.80 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	72 940.87 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
Virement de section	0.00 €
002 - Solde d'exécution investissement reporté	160 149.12 €
TOTAL	318 859.79 €

Sans observations de l'assemblée, monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Monsieur TERRAIN Christophe, vote le budget primitif de l'exercice 2023, pour le budget assainissement, et prévoit la répartition des crédits suivante :

Fonctionnement

Dépenses : Budgétisé : 729 963,53 €

011 - charges à caractère général : 374 497,31 €

012 – charges de personnel : 25 000€

014 – Atténuation de produits : 20 000€

65 – Autres charges de gestion courante : 170 500 €

66 – charges financières : 15 525,35 €

67 – charges exceptionnelles : 12 000 €

68 – Dotation aux provisions : 39 500 €

042 – opérations d'ordre entre sections : 72 940,87 €

Recettes : Budgétisé : 729 963,53 €

70 – Produits prestations services : 185 982 €

74 – dotations, subventions : 5 000 €

042 – opérations d'ordre entre sections : 27 533 €

002 – résultat de fonctionnement reporté : 511 448,53 €

Investissement

Dépenses : Budgétisé : 318 859,79 €

23 – Immobilisations en cours : 100 000 €

20 – Immobilisations incorporelles : 50 000.00€

21 – immobilisations corporelles : 113 240,79 €

16 – emprunts : 28 086 €

040 – opérations d'ordre entre sections : 27 533 €

Recettes : Budgétisé : 318 859,79 €

10 – FCTVA : 500 €

13 – Subvention d'investissement : 85 269.80 €

040 – opérations d'ordre entre sections : 72 940,87 €

001 – solde d'exécution reporté : 160 149,12 €

Ainsi fait et délibéré à 20 voix pour dont 1 procuration à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

6 - ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un état de créances irrécouvrables concernant le budget assainissement selon liste n°5413650112 :

COMPTE	EXERCICE	REFERENCE	DEBITEUR	RESTE DU	MOTIFS DE PRESENTATION
6541	2018	7126549200	ROMERO Rafael	0.12 €	RAR inférieur au seuil de poursuite
6542	2019	2019-R-1-790	TROPIK STYL	83.87 €	Poursuite sans effet
6542	2019	2019-R-2-790	TROPIK STYL	97.80 €	Poursuite sans effet
6542	2021	2021-T-150	AOUSSAR Mathis	101.78 €	Poursuite sans effet
6542	2021	2021-T-1772	AOUSSAR Mathis	76.76 €	Poursuite sans effet
6542	2021	2021-T-1773	AOUSSAR Mathis	32.98 €	Poursuite sans effet
6542	2022	2022-T-733	AOUSSAR Mathis	60.56 €	Poursuite sans effet
TOTAL				453.87	

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur des titres figurants sur la liste ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à 20 voix pour dont 1 procuration, en faveur des écritures précitées et autorise monsieur le Maire à effectuer toute démarche s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

7 - MODIFICATION DU TABLEAU DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de la mise en place du service des titres sécurisés (Carte Nationale d'Identité et Passeport) au sein du service administratif, il est nécessaire de recruter une personne supplémentaire à l'accueil à temps non complet, 22 heures par semaine.

Monsieur le Maire indique que Madame Stéphanie CHILLOUX, agent d'entretien déjà employée par la commune à 10h par semaine, est pressentie pour évoluer sur le poste d'agent administratif tout en conservant les taches d'entretien des locaux et qu'il conviendrait donc de créer un poste d'agent administratif à 35h (22h pour les titres d'identité et 13h d'entretien des locaux).

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la Loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 7.1,
VU la Loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique, et notamment son article 57,
VU la délibération du Conseil Municipal de Riscle du 16 décembre 2022 modifiant le tableau du personnel à compter du 01 mars 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de modifier le tableau comme suit, à compter du 1er mai 2023
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision

EMPLOIS	EFFECTIFS	DUREE HEBDO	FONCTIONS	CADRE D'EMPLOI
Directeur Des Services Secrétaire de Mairie	1	35	Cadre assurant : la préparation et le suivi des budgets, la mise en œuvre des décisions du Maire, la préparation des Conseils Municipaux, la gestion des ressources humaines, l'organisation des services, les marchés publics, le suivi des contentieux, la veille juridique et règlementaire, la gestion des tâches administratives et techniques diverses	Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Agent comptable et administratif	1	35	Comptabilité, finances, préparation budgétaire, assurances, paye, gestion des procédures de reprise du cimetière, urbanisme, tâches administratives diverses	Cadre d'emploi des rédacteurs
Agent d'accueil	1	35	Accueil, secrétariat, urbanisme, droit de place marché et manifestations, bungalows, tâches administratives diverses Recueil CNI/Passeports	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
	1	35	Accueil, secrétariat, urbanisme, cimetière, élections, régie bungalows, tâches administratives diverses Recueil CNI/Passeports	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
	1	35	Accueil, Recueil CNI/Passeports-Banque Postale, entretien des bâtiments municipaux, espaces publics, nettoyage des salles et bureaux, services techniques, médiathèque, gîtes, toilettes publiques…	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Responsable de la Médiathèque Municipale	1	35	Responsable médiathèque, accueil, communication, responsable de la gestion des collections et de l'organisation d'évènements culturels communaux	Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine
Accueil Médiathèque	1	35	Accueil médiathèque, communication, participation à la gestion des collections et l'organisation d'évènements culturels, secrétariat services techniques, tâches administratives diverses	Cadre d'emploi des adjoints administratifs
Educateur Sportif	2	35	Enseignement du sport au sein des associations et surveillance piscine encadrement intermédiaire	Cadre d'emplois des éducateurs sportifs
Responsable des services techniques	1	35	Responsable services techniques, encadrement, planification des tâches, surveillance travaux, gestion bâtiments, domaine public, élaboration budget du service	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux
Responsable adjoint des services techniques	1	35	Responsable adjoint services techniques, entretien station épuration, piscine, entretien domaine public et bâtiments, encadrement intermédiaire	Cadre d'emplois des techniciens territoriaux
Agent technique des services	1	35	Entretien de la voirie, domaine public, bâtiments	Cadre d'emplois des agents

techniques de la Commune			communaux, espaces publics, entretien espaces verts,	de maitrise
Agents techniques des services techniques de la Commune	4	35	Entretien de la voirie, domaine public, bâtiments communaux, espaces publics, entretien espaces verts,	Cadre d'emplois des adjoints techniques
Agent technique chargé de l'entretien de bâtiments communaux	1	16	Entretien des bâtiments municipaux, espaces publics, nettoyage des salles et bureaux, services techniques, médiathèque, gîtes, toilettes publiques...	Cadre d'emplois des adjoints techniques

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la modification du tableau du personnel et autorise Monsieur le Maire à la mettre en œuvre et à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré à 20 voix pour dont 1 procuration, à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

8 - RECRUTEMENT ET SALAIRES DU PERSONNEL NON TITULAIRE - SAISONNIERS 2023

Monsieur le Maire propose la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'afin d'assurer le bon fonctionnement de la piscine municipale, pendant la période estivale, il est nécessaire de recruter des agents non titulaires.

Il propose d'ouvrir au budget, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel et demande l'autorisation le recrutement, dans la limite des crédits votés, des agents non titulaires pour les mois de juin à septembre 2023.

NATURE FONCTIONS	**GRADE CORRESPONDANT ET TEMPS DE TRAVAIL**	**DUREE**	**REMUNERATION**
1 – Un Préposé régie entrées piscine et entretien des vestiaires	Adjoint technique A 14/35ème	Du 01/06 au 30/06	I.B.367 Majoré 340
2 – Deux préposés régie entrées piscine et entretien des vestiaires en juillet	Adjoint technique A 35/35ème	Du 01/07 au 31/07	I.B.367 Majoré 340
3 – Deux Préposés régie entrées piscine en août et septembre entretien des vestiaires	Adjoint technique A 35/35ème	Du 01/08 au 03/09	I.B.367 Majoré 340
4 – MAITRE NAGEUR SAUVETEUR	M.N.S. à 35/35éme	Du 01/07 au 03/09	IB 367 Majoré 340
5 – Un préposé entretien des vestiaires piscine et des bâtiments communaux	Adjoint technique A 10/35ème	Du 01/06 au 03/09	I.B.367 Majoré 340

Le temps de travail est susceptible d'évoluer en fonction des plannings et des besoins. Des heures complémentaires pourront éventuellement s'appliquer en cas de nécessité de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à voix pour dont procurations :

- D'accepter de recruter du personnel non titulaire nécessaire au bon fonctionnement de la piscine municipale de juin à septembre 2023, dans la limite des crédits votés
- D'autoriser monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Riscle les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire propose de donner suite et réponse à La Poste en faveur de l'option « Relais Poste » chez un commerçant. Il s'engage à reposer les questions qui restent sans réponses :

- Comment se profile la gestion des boîtes postales ?
- Comment les communes et autres administrations feront-elles pour déposer leurs régies ?

Monsieur BASTROT Philippe remarque que le personnel de la Poste n'est pas informé d'une éventuelle fermeture du bureau.

Monsieur LAJUS Pierre s'interroge sur le rôle de l'avis de la mairie. Monsieur le Maire répond que les dirigeants de la Poste requièrent l'avis de la mairie pour savoir s'ils peuvent projeter la mise en place d'une agence postale communale. Position rejetée lors d'une précédente réunion d'adjoints.

Monsieur LAJUS Pierre suggère l'organisation d'une manifestation d'élus contre la fermeture de La Poste.

Madame LACASSIN Morgane demande où en sont les travaux de la piscine. Monsieur BASTROT Philippe répond que l'entreprise vient d'Orléans et y a travaillé pendant tout le week-end précédent. Ils ne repartiront que quand ils auront terminé.

L'ordre du jour étant écoulé, la séance est levée à 23H10.

Monsieur Le Maire
Christophe TERRAIN

MAIRIE DE RISCLE
32400

Mme BOUÉ Marie-France
Secrétaire de séance